Ecrit par Echo du Mardi le 21 juillet 2021

Avignon : ces lieux qui nécessitent le pass sanitaire



Dès ce mercredi 21 juillet, le pass sanitaire est obligatoire pour tous les événements et lieux recevant plus de 50 personnes. Ceci concerne les activités culturelles, sportives, ludiques ou festives, les foires et salons professionnels. Le taux d'incidence grimpe en flèche en Vaucluse. Après avoir atteint 22 en juin, puis 54 la semaine dernière, le voici désormais à 79 pour 100 000 habitants. La ville d'Avignon informe que le pass sanitaire sera exigé dans les équipements communaux suivants :

- les cinq musées municipaux (Musée Calvet, Musée Lapidaire, Palais du Roure, Muséum Requien et Musée du Petit Palais);

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 21 juillet 2021

- la bibliothèque Ceccano;
- le Pont d'Avignon;
- le Palais des Papes;
- le Stade nautique;

Modalités du calcul du seuil de 50 personnes

Le seuil de 50 personnes ne se calcule pas en fonction de la capacité d'accueil théorique de la salle ou de l'établissement, mais en fonction du nombre de personnes que l'organisateur a prévu d'accueillir lors de l'événement ou de la manifestation. Ainsi, tout organisateur qui prévoit d'accueillir 50 personnes et plus, par exemple par la mise en vente de 50 billets, lors d'un événement, doit exiger la présentation du passe sanitaire à l'entrée de l'événement. Par ailleurs, à titre de précisions, dès lors que 50 billets et plus sont mis à la vente pour un événement, il convient d'appliquer le pass, même si dans les faits, seules 40 personnes se présentent à l'événement.

Quelques chiffres

Le variant delta est responsable désormais de plus de 80 % des contaminations. Cette évolution significative est apparue en seulement deux semaines et touche plus intensément les tranche d'âge des 20-39 ans et des 0-19 ans qui affichent respectivement un taux d'incidence de 349 (pour les 20-39 ans) et de 156 (pour les 0-19 ans). Inversement les tranches d'âges qui ont bénéficié prioritairement de la vaccination affichent des taux d'incidence de 22 (pour les plus de 80 ans) et 29 (pour les 60-79 ans).

L.M.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !